

Fauchée et abandonnée

[1 contribution](#)

[Voter8](#)

Publié le mercredi 26 septembre 2012 à 03H00

Une piétonne âgée de 42 ans a été mortellement renversée par un véhicule lundi après-midi alors qu'elle marchait sur le bord de la route territoriale 3, à Poindimié. Le chauffard présumé a continué sa route, ivre, avant d'être interpellé.



L'accident mortel s'est déroulé lundi après-midi sur la RT 3, entre les tribus de Paama et de Tibarama.

Photo Xavier Heyraud

Elle est décédée sous les yeux de sa nièce de 10 ans. Lundi, peu avant 16 heures, Marie Danièle Aramoto, 42 ans, est morte des suites d'un accident près de Poindimié. Alors qu'elle marchait le long de la RT 3 entre les tribus de Paama et de Tibarama, la piétonne a été violemment fauchée par un véhicule.

Selon les témoins du drame entendus par les forces de l'ordre, le chauffard aurait doublé par la droite une autre voiture et se serait déporté sur le bas-côté. Après l'impact, il n'aurait pas pris la peine de s'arrêter. Quelques minutes plus tard, les pompiers de la caserne de Poindimié, accompagnés de médecins, s'affairent à pratiquer un massage cardiaque sur la piétonne. En vain. Pendant ce temps, huit gendarmes des brigades territoriales de Touho et Poindimié procèdent aux constatations d'usage avant de se lancer aux trousseaux du fuyard.

Fuite. Ce dernier, ayant poursuivi sa route vers le nord, a abandonné sa voiture dans un fossé à quelques kilomètres. Le pouce levé, il a été pris en stop par un autre véhicule. Si les détails de l'interpellation ne sont pas encore connus, toujours est-il que le chauffard présumé a été placé en garde à vue dès lundi soir.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ce quadragénaire était ivre au moment de l'accident. Les prochains résultats d'analyses toxicologiques diront s'il était sous l'emprise de produits stupéfiants. Déjà connu des services de gendarmerie, il devrait être déféré au tribunal de première instance aujourd'hui pour être présenté au procureur de Nouméa.

Alcool. Les délits qui pourraient être retenus sont « homicide involontaire avec circonstance aggravante » (alcool au volant) et « délit de fuite ». Marie Danièle Aramoto est la 38e victime d'accidents de la route depuis le début de l'année. Sa nièce, premier témoin du drame, sort indemne physiquement de cette épreuve. Victime d'un choc psychologique conséquent, la jeune fille a été prise en charge par un professionnel.

Aurélien Lalanne